AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C0875
FR0010918292-FS0503

28 mai 2019

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

SEB S.A.

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 27 mai 2019, complété par un courrier du 28 mai 2019, la société Invesco Ltd. (Invesco Head Quarters, Two Peachtree Pointe 1555 Peachtree, Suite 1800 Atlanta, Georgie, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 24 mai 2019, le seuil de 5% du capital de la société SEB S.A. et détenir, pour le compte desdits fonds, 2 856 925 actions SEB S.A. représentant autant de droits de vote, soit 5,69% du capital et 3,70% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte de l'acquisition de la société OppenheimerFunds, Inc. par la société Invesco Ltd[2].

[1] Sur la base d'un capital composé de 50 169 049 actions représentant 77 280 693 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Cf. notamment communiqué de la société Invesco Ltd. en date du 24 mai 2019.